



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice  
Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

---

Aux communes  
du canton de Fribourg

Direction de la sécurité et de la justice DSJ  
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03, F +41 26 305 14 08  
www.fr.ch/dsj

—  
Réf: EJ/gs  
T direct: +41 26 305 14 03  
Courriel: dsj@fr.ch

*Fribourg, le 10 juin 2011*

## **Harmonisation des registres – Standards électroniques**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous communiquer la version 1.3.1 de la directive concernant les standards d'échange de données entre les communes, la plateforme informatique cantonale des données des habitants et la Confédération.

Cette directive est basée sur l'article 6 de l'ordonnance cantonale du 14 juin 2010 relative à la plateforme informatique contenant les données des registres des habitants, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Elle revêt à ce titre un caractère contraignant de sorte que les communes doivent se doter de logiciels compatibles avec ces standards (cf. point 4 de la directive).


La directive détermine les standards d'échange de données auxquels le logiciel de gestion du registre des habitants de votre commune doit se conformer pour communiquer, aussi bien avec la plateforme cantonale qu'avec d'autres communes ou avec les registres fédéraux.

Cette directive est appelée à évoluer avec l'actualité et sera régulièrement adaptée.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre fournisseur d'application afin de vous assurer de la conformité de votre logiciel. Il est d'ailleurs possible que les adaptations nécessaires soient prises en charge par la maintenance évolutive de votre application, dans la mesure où elles ressortent d'une obligation légale.

Les spécialistes du Service de l'informatique et des télécommunications et de la Direction du projet HarmPers sont à votre disposition pour d'éventuelles questions (cf. point 4 de la directive).

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.



Erwin Jutzet  
Conseiller d'Etat

**Annexe** : mentionnée

—

**Copies**

—

- à la Direction des finances
- à la Direction de l'économie et de l'emploi
- à la Chancellerie d'Etat
- à l'Association des communes fribourgeoises